

Saisie incidente et motif de GAV

Par **JonasJonas**, le **13/03/2018** à **21:03**

Bonsoir,

J'ai du mal avec les saisies incidentes et ce qui en découle. Le cas (succinctement) est le suivant :

Rémi se fait interpeller à son domicile pour homicide (volontaire / involontaire, à déterminer) sur la personne de Boris qui est un trafiquant notoire. La perquisition chez Rémi permet de mettre la main sur plusieurs kg de stups.

A ce stade, on ne sait pas si les deux affaires sont liées (personne n'avait entendu parler de Rémi jusque-là, ni comme dealer, ni comme consommateur).

Dans ce contexte:

- doit on considérer les stups comme une incidente ou pas?
- la question de leur provenance peut elle être abordée en audition?
- Y a t il de fait requalification du motif de GAV?

Jonas